

Etat des créances irrécouvrables - Admission en non valeur

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 6/01/05	favorable	séance du 03/02/05	favorable

Ces créances portent sur des titres émis en 1999 lorsque le District était encore compétent pour la gestion du service Secours et Incendie.

L'enregistrement se fera sur le compte 654.812 « créances irrécouvrables » du budget 2005.

Tiers	N° facture	Exercice	Motifs du comptable	Montant en €
JACQUIN Cathy	537 fuite d'eau	1999	Aucun renseignement	29,73
COLBOIS Christophe	54 Remboursement sur rémunération pour absence non justifiée	1999	Carence	43,35
TOTAL				73,08

A l'unanimité, le Conseil de Communauté admet ces créances en non valeur pour un montant total de 73,08 €.

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président
Gabriel BAULIEU